Séance du 25-03-2015 : Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 26/03/2015

Saisines liées :
SÉCURISER LES PARCOURS D'INSERTION DES JEUNES (AVIS DE SUITE)
DROITS FORMELS|DROITS RÉELS: AMÉLIORER LE RECOURS AUX DROITS SOCIAUX DES JEUNES
Revoir la séance plénière en intégralité

Séance du 25 mars 2015 : Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes (avis de suite).
Projet d'avis présenté par M. Antoine Dulin, au nom de la section des affaires sociales et de la santé présidée par M. François Fondard.
Population peu étudiée et hétérogène, les jeunes sont de plus en plus nombreux à voir leurs conditions de vie se dégrader : 1 jeune sur 5 vit sous le seuil de pauvreté, 34,1% des 15-29 ans ont un emploi précaire et 699 000 jeunes âgés de moins de 25 ans sont au chômage, phénomène qui touche prioritairement les jeunes les moins qualifiés. 1,9 millions de jeunes de 15-29 ans n'ont ni emploi, ni en formation en France.
Alerté par l'aggravation de leur situation, le CESE a souhaité dresser le bilan des recommandations qu'il avait formulées dans ses précédents avis sur les droits sociaux des jeunes (2012), l'emploi des jeunes (2012) et sur le logement autonome des jeunes (2013), et proposer une évaluation des avancées réalisées depuis le lancement du plan Priorité Jeunesse du gouvernement en 2013.
Faisant le constat que ce nouvel âge de la vie est marginalisé dans notre système de protection sociale, le CESE formule des préconisations visant à sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Intervention de Monsieur Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Intervention de François Chérèque.

Intervention de Louis Gallois.

© - copyright CESE - Novembre 2026